

Droit de diffusion à l'image

Introduction :

Cette charte a pour vocation d'autoriser le club AOMB à diffuser des photos et des vidéos des joueurs sur ses différentes plateformes. (Voir ci-dessous). Nous vous rappelons, que pour un mineur, l'autorisation doit être signée par les responsables légaux et par l'enfant. C'est bien au mineur de donner ou non son accord dans en premier lieu.

Afin de favoriser la communication du club AOMB, son conseil d'administration vous invite à signer cette charte de droit à l'image afin de l'aider à créer du contenu sur ses différentes plateformes en lignes :

- Instagram
- Facebook
- Site web du club

Le bénéficiaire de l'autorisation (AOMB) s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, et d'utiliser les photographies, vidéos ou captations numériques de la présente, dans tout support ou toute exploitation préjudiciable.

Je reconnais être entièrement rempli de mes droits et je ne pourrai prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés.

Enfin, je m'engage, en cas de litige, à contacter un membre du conseil d'administration pour en échanger, et ne pourrai, aucunement, contre signature, me retourner contre celui-ci (AOMB)

Le conseil d'administration AOMB

Date

/ /

Signatures des responsables légaux

Signature de l'enfant

Signature de l'adhérent

Où